

PAYS PORTES DE GASCOGNE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

PETR PAYS PORTES DE GASCOGNE

Mercredi 8 mars 2023

Sommaire

BILAN 2022	3
ORIENTATIONS – EVOLUTIONS PREVISIONNELLES 2023 *Comparatif : CA 2022 /BP 2023 *Administration Générale *Actions	4 5 6
CONCLUSION	10
ANNEXE *Structure des effectifs *Durée du travail *Evolution prévisionnelle des effectifs	15

BILAN 2022

RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR :

Pour mémoire, afin d'assurer le fonctionnement du PETR, la participation des EPCI est en 2022 de **3,50 € / hab.** soit **263 000 €** (montant passant à 248 689 € en 2023 avec le retrait de la commune de Fontenilles de la CCGT). Outre les contributions des 5 Communautés de communes, les recettes proviennent de subventions de partenaires (Europe, Etat, ADEME, Région...).

Pour l'exercice 2022, les opérations réelles prévoyaient un financement des dépenses à hauteur de :

- **49 %** par les partenaires (Europe, Etat, Région...);
- **31 %** par les contributions des Communautés de communes ;
- **1 %** par le FCTVA ;
- **19 %** par le fonds de réserve

RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE DU PETR EN 2022 :

Le budget réalisé laisse apparaître une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un excédent de **+ 241 701.14€** en fonctionnement.
- un déficit de **- 46 549.92 €** en investissement.

Soit un résultat global sur le total des sections de **195 151.22 €** (sous réserve de l'envoi du compte de gestion par le service de gestion comptable d'Auch).

GESTION DE LA TRESORERIE ET DETTE :

Le PETR Pays Portes de Gascogne, comme tous les PETR rencontre des difficultés de trésorerie dues aux longs délais de versement des aides européennes. Au 31/12/2022, sur les dépenses déjà réalisées, nous attendons le versement correspondant de **264 783 €** (Leader 2019 à 2022).

Pour combler ce manque de trésorerie, nous avons recours depuis 2016 à une ligne de trésorerie d'un montant de **200 000 €** (avance de la banque).

Au regard de ce manque de trésorerie, nous demandons à ce que les cotisations versées par les EPCI, constituant les recettes principales, soient acquittées dans les meilleurs délais (mi-avril 2023).

Concernant la gestion de la dette, aucun emprunt n'a été contracté à ce jour par le PETR.

ORIENTATIONS 2023 – EVOLUTION PREVISIONNELLE

1/ GLOBAL : COMPARATIF CA 2022 _BP 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES		CA 2022	BP 2023	RECETTES		CA 2022	BP 2023	
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	126 766	142 933	O13	Atténuations de charges	4 038	0	
O12	CHARGES DE PERSONNEL	409 986	392 471	70	Produits de services	7 600	8 350	
6517	compte équilibre (réserves)		168 127	74	Dotations et participations	517 150	497 844	
65	Autres charges de gestion (fdd)	9 639	23 163	75	Autres produits de gestion (transfert avoirs CPG)	446	36 000	
66	Charges financières	1 608	3 000	77	Vente ancienne flotte vae	48 800		
TOTAL DES DEPENSES REELLES		547 999	729 694	TOTAL DES RECETTES REELLES		578 034	542 194	
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section	83 833	74 190	O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 252	19 989	
6811	Dot. aux amort. Des immo.incorporelles	83 833	74 190	777	Quote part des subv. D'inv. Transféré au cpte de résultat	40 252	19 989	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE BUDGETAIRE		83 833	74 190	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE BUDGETAIRE		40 252	19 989	
TOTAL SECTION DEPENSES		631 832	803 884	TOTAL SECTION RECETTES		618 286	19 989	
						Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	255 247	241 701
TOTAL SECTION DEPENSES		631 832	803 884	TOTAL SECTION RECETTES		873 534	803 884	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES		CA 2022	BP 2023	RECETTES		CA 2022	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	0	7 000	13	Subvention d'investissement reçue		
21	Immobilisations corporelles	131 441	15 000	10	FCTVA	2181	7 905
	compte équilibre (réserves)		79 380		compte équilibre (réserves)		
TOTAL DES DEPENSES REELLES		131 441	101 380	TOTAL DES RECETTES REELLES		2 181	7 905
O40	Opération d'ordre transfert entre sections	40 252	19 989	O40	Opération d'ordre transfert entre sections	83 833	74 190
13911	Subventions d'investissement	40 252	19 989		Dot aux amortissements et cession immobilisations (va	83 833	74 190
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE BUDGETAIRE		40 252	19 989	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE BUDGETAIRE		83 833	74 190
TOTAL SECTION DEPENSES		171 693	121 369	TOTAL SECTION RECETTES		86 014	82 095
			Résultat d'investissement reporté (déficit)				39 129
			Reste à réaliser				Reste à réaliser (subvention Région/Leader pour vae)
TOTAL SECTION DEPENSES		171 693	167 919	TOTAL SECTION RECETTES		125 143	167 919

Les résultats mentionnés dans la colonne (CA 2022) sont les dépenses et recettes réalisées sur l'année 2022 à la section de fonctionnement et d'investissement.

A la section de fonctionnement, il est prévu entre le réalisé de 2022 et le prévisionnel de 2023 :

Dépenses :

- ✓ + 16 167 € en charge à caractère général, montant consacré aux actions portées par le PETR (détaillées dans le paragraphe actions)
- ✓ - 17 515 € en masse salariale pour un effectif à 9 ETP, effectif identique à celui de 2022

Recettes :

- ✓ - 19 306 € de subventions dues à des baisses des dotations LEADER.

En conclusion, le résultat fin 2023 serait de – 73 574 €, ce qui affecterait le fonds de roulement, le faisant passer de 241 701€ à 168 127 €.



A la section d'investissement, il est prévu entre le réalisé de 2022 et le prévisionnel de 2023 :

Dépenses :

- ✓ – 109 441 € (investissement limité à 22 000 € alors qu'en 2022, le remplacement des vélos a dû être entrepris)

Recettes :

- ✓ +85 824 € de subventions restant à percevoir pour l'acquisition des vélos en 2022, correspondant au reste à réaliser reporté sur 2023.

2/ BUDGET PRINCIPAL / ADMINISTRATION GENERALE

2.1 DEPENSES DE PERSONNEL :

Il n'y aura pas de recrutement lors de l'exercice 2023 au titre du budget principal mis à part l'accueil d'une stagiaire entre avril et juillet 2023 dans le cadre de la réflexion autour des tiers lieux en lien avec le projet de l'Hôtel de France à Gimont.

Pour mémoire, l'ingénierie du PETR est l'ingénierie mutualisée de ses membres (5 Communautés de communes) sur des politiques publiques cohérentes à l'échelle du bassin de vie : culture, transition écologique, mobilité et économie circulaire....

Comme chaque année, cette ingénierie, nécessaire à nos territoires ruraux bénéficiera de toutes les subventions que le PETR saura capter :

- FEADER dans le cadre du LEADER ;
- DRAC au titre de la médiation culturelle et de l'éducation artistique et culturelle ;
- ADEME en lien avec les actions de transition écologique et de mobilité et l'économie circulaire ;
- ANCT au sujet du dispositif territoire d'industrie

A la lecture des prévisions budgétaires pour 2023, il paraît pertinent de dresser des perspectives prévisionnelles à horizon de 3 ans en termes de dépenses et de recettes de personnel :

	2023	2024	2025
Chapitre 012 salaires chargés	392 471€	370 090 €	377 948€
Europe via LEADER	51 419€	56 446€	59 258€
DRAC	16 731€	16 731€	16 731€
ADEME	35 860€	35 860€	35 860€
ANCT (TERRITOIRE INDUSTRIE)*	0€	0€	0€
REGION	60 000€	60 000€	60 000€
PETR QUERCY	4 801€	4 801€	4 801€
Reste à charge	223 660€	196 252€	201 028€

*financement prévu mais le montant est inconnu à ce jour.

2.2 CHARGES DE GESTION COURANTE :

La gestion rigoureuse du PETR permet de maîtriser les dépenses liées à l'administration générale. Ainsi, les charges de fonctionnement (loyer, assurances, véhicule de service, maintenances copieur ou informatique...) seraient de **48 095€**.

2.3 INVESTISSEMENT :

En investissement, il est prévu l'acquisition d'une voiture pour un montant de **11 000 €** et de matériel (remplacement d'ordinateurs, casques...) pour environ **4000 €**. Nousdevrions obtenir **7 905 €** de FCTVA sur les investissements matériels et mobiliers n-2.

3/ BUDGET PRINCIPAL / ACTIONS

L'ensemble des actions détaillées ci-après sont des actions spécifiques impliquant l'engagement de dépenses et ne constituant pas le quotidien des missions des agents du PETR, consacrées essentiellement à de l'ingénierie.

3.1 CULTURE :

A. Actions culturelles et communication

Les actions culturelles au titre de l'année 2023 s'inscrivent dans la continuité du projet culturel de territoire initié depuis plusieurs années.

- **Edition art et environnement** : concrétisation de la réalisation d'un ouvrage traitant de la question art et environnement à partir des expériences sur le PETR, initiée en 2022 et finalisée en 2023.
- **L'arrosoir** : conception et édition de 3 numéros par an de l'agenda culturel du PETR
- **Renouvellement des Zcards** : le stock de z-cards pour la promotion des itinéraires artistiques est épuisé. Cette impression permettra de faire la promotion de 20 œuvres existantes sur tout le territoire du PETR dont 3 nouvelles (Sempesserre, La Romieu, Lecture).

B. L'éducation artistique et culturelle (EAC)

L'action culturelle est renforcée dans le cadre de la convention avec la Drac Occitanie et l'Education Nationale pour la mise en œuvre de projets d'Education Artistiques et Culturels (EAC). L'Education Artistique et Culturelle permet de renforcer les projets du PETR (Rencontres Numériques, Itinéraires Artistiques ...) à destination du public et plus particulièrement des scolaires.

Dans ce cadre, la chargée de mission EAC pourra intervenir dans les établissements scolaires. Une participation financière des établissements scolaires via le dispositif Pass Culture est envisageable. (Montant inconnu à ce jour).

Les dépenses liées à la mise en œuvre de ces projets sont des prestations artistiques, ou encore du matériel pédagogique.

Dans sa globalité, cette proposition de budget culturel s'établit en fonctionnement à **42 096 €** avec un financement à hauteur de **8 269 €** (DRAC) et de **8 500 €** (LEADER) soit un reste à charge de **25 327 €**.

3.2 MOBILITE

Le PETR assure la gestion et l'accompagnement des 12 points de location des vélos à assistances électriques (VAE), appelés vélos de pays.

Dans ce cadre, cela se traduit par un certain nombre de dépenses (**5 000 €**):

- Formation des loueurs à l'utilisation des VAE
- Acquisition de kit de petit matériel de remplacement
- Communication (impressions affiches flyers...)

Les recettes de droits d'entrées des 75 VAE sont d'un montant de **7 600 € (74 + 1 vélo cargo)**

3.3 ENVIRONNEMENT & ECONOMIE :

A. Contrat d'objectif territorial :

Le Contrat d'Objectif Territorial signé entre l'ADEME et le PETR s'inscrit dans le programme « Territoire Engagé Transition écologique ». Il comprend le label « Climat Air énergie » et « Economie circulaire ».

- **« Climat Air Énergie »**

Depuis 2018, le PETR conduit de façon mutualisée l'élaboration des PCAET des 5 EPCI (ceux-ci ont gardé la compétence). L'année 2022 a été marquée par l'évaluation à mi-parcours des PCAET qui se poursuit sur 2023.

- **« Economie Circulaire »**

La première phase actant l'organisation, a débuté et s'achèvera en décembre 2023 par un diagnostic et plan d'action. La phase 2 de l'opération aura pour but l'animation et la mise en œuvre du plan d'action (fin prévue janvier 2026).

Pour la mise en œuvre de la phase 1, les dépenses sont les suivantes :

- Fin de l'évaluation par un bureau d'étude
- Accompagnement et formation en économie circulaire par un bureau d'étude
- Conférence de Rob Hopkins (prestation de service, communication et apéro de pays...)

Cette proposition de budget s'établit en fonctionnement à **47 500 €** avec un financement à hauteur de **19 250 €** (ADEME : soit 70% d'une assiette éligible de 27 500€) et un reste à charge de **28 250€**.

B. Dispositifs Territoire d'industrie et AMI Rebond industriel :

Les deux dispositifs « Territoire d'industrie » et « AMI rebond industriel » sont animés par la chargée de mission transition énergétique et ne nécessitent pas sur l'année 2023 des dépenses liées à des actions.

L'ingénierie apportée par le Bureau d'étude EY est financée par l'ANCT.

3.4 MARKETING TERRITORIAL

Le marketing territorial a pour mission le développement et la mise en valeur des actions portées par le PETR dans le but d'accroître l'attractivité du territoire en ciblant les acteurs (entreprises, touristes, résidents, événements ...). Les actions portent autour de la mise à jour des outils numériques (site internet du PETR, des itinéraires artistiques...), de la création de newsletters trimestrielles et le bilan annuel. Les dépenses en 2023 sont estimés à **8 000€**, décomposées comme suit:

- Promotion du nouvel outil digital de mise en référencement touristique des Itinéraires Artistiques : encarts, création graphique affiches, impressions
- Développement du projet d'aires de repos vélos intégrées aux parcours Itinéraires Artistiques : création graphique
- Autres : nom de domaines des sites internet, abonnements outils de communication

3.5 CONTRACTUALISATION ET DISPOSITIF LEADER GAL

A. CONTRACTUALISATION

Le PETR Pays portes de Gascogne comme tous les PETR est la structure porteuse du Contrat Territorial Occitanie (CTO - Région) et du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE - Etat).

Les PETR sont les relais entre les financeurs et les porteurs de projets sur le territoire. Le Pays Portes de Gascogne assure un rôle de coordination des contrats (organisation de comités techniques et de pilotages avec les autres financeurs et les communautés de communes autour des projets à prioriser) et d'accompagnement des projets du territoire afin qu'ils répondent aux critères et à la stratégie territoriale.

A partir de 2023, le PETR est également chef de file d'une Approche Territoriale Intégrée FEDER qui vise à faire bénéficier au territoire de fonds FEDER pour les projets d'investissements en milieu rural (Maisons de santé, équipements culturels, centres de formation, équipements cyclables, etc...).

Les équipes consacrent du temps à la mise en place de ces dispositifs. A ce titre, le Pays perçoit une participation de la Région à hauteur de **60 000 €**.

L'ingénierie financière apportée sur le contrat CRRTE est à ce jour non subventionnée par l'Etat. (Demande relayée au parlement, au préfet de Région et soutenue par l'ANPP au niveau national)

B. PROGRAMME EUROPEEN LEADER

Les 3 premières générations du programme européen Leader sur le territoire ont permis d'accompagner environ 400 projets pour 7 Millions d'€ d'aides de l'Europe sur le territoire. En conseil syndical du 23 mars 2022, les élus du PETR ont validé la candidature à l'Appel à Manifestation d'intérêt puis à l'Appel à Candidature pour porter un programme Leader sur la période 2023/2027. La candidature a été retenue et un nouveau Groupe d'Action Locale (GAL – instance de gouvernance constituée pour moitié d'élus et de non élus) a été constitué. Le territoire va bénéficier d'une enveloppe d'1,7M€ pour la période 2023/2027.

Au-delà de l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du programme leader (1,5ETP par territoire Leader minimum), l'animation de ce programme et la mise en place du nouveau GAL (réunions, formations des membres du GAL et de l'équipe technique, visites, communication, adhésion au réseau Leader France) nécessite des crédits à hauteur de **3150 €** en fonctionnement. 80 % de ces dépenses TTC seront financés par des crédits FEADER, soit **2520 €**, soit un reste à charge de **630€**.

CONCLUSION :

Pour mémoire, le fonds de réserve au 31/12/2021 était de **255 247 €**. La prévision du résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2022 présentera un déficit de **- 13 546 €**. Le résultat de clôture au 31/12/2022 sera donc de **241 701€**.

Ce résultat permettra donc de couvrir le déficit de fonctionnement prévu fin 2023 de l'ordre de **73 054 €**, ramenant le fonds de roulement fin 2023 à **168 647 €**.

Il est indispensable de maintenir un niveau de fonds de roulement, proche de 200 000€, dans le but d'assurer les investissements à venir pour le projet du futur siège du PETR, le projet de rénovation de l'hôtel de France.

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement (2023-2025) montrent que la situation financière est inquiétante dans le cas où la masse salariale (9ETP) et la cotisation des EPCI à 3.50 € est maintenue à l'horizon 2025.

Le conseil syndical de novembre 2022 a décidé de renouveler pour 2023 les CDD et le Président ne souhaite pas augmenter les cotisations des EPCI pour 2023.

Pour répondre à l'obligation d'équilibrer les budgets des années à venir, il s'agira de prendre des décisions dès 2024. Le Président propose de réfléchir à la baisse des effectifs parallèlement à une augmentation des cotisations.

ANNEXE

La structure des effectifs début 2023 : 9 agents

REPARTITION PAR CATEGORIE ET TYPE DE CONTRATS

Sur un effectif total de 9 ETP, il y a :

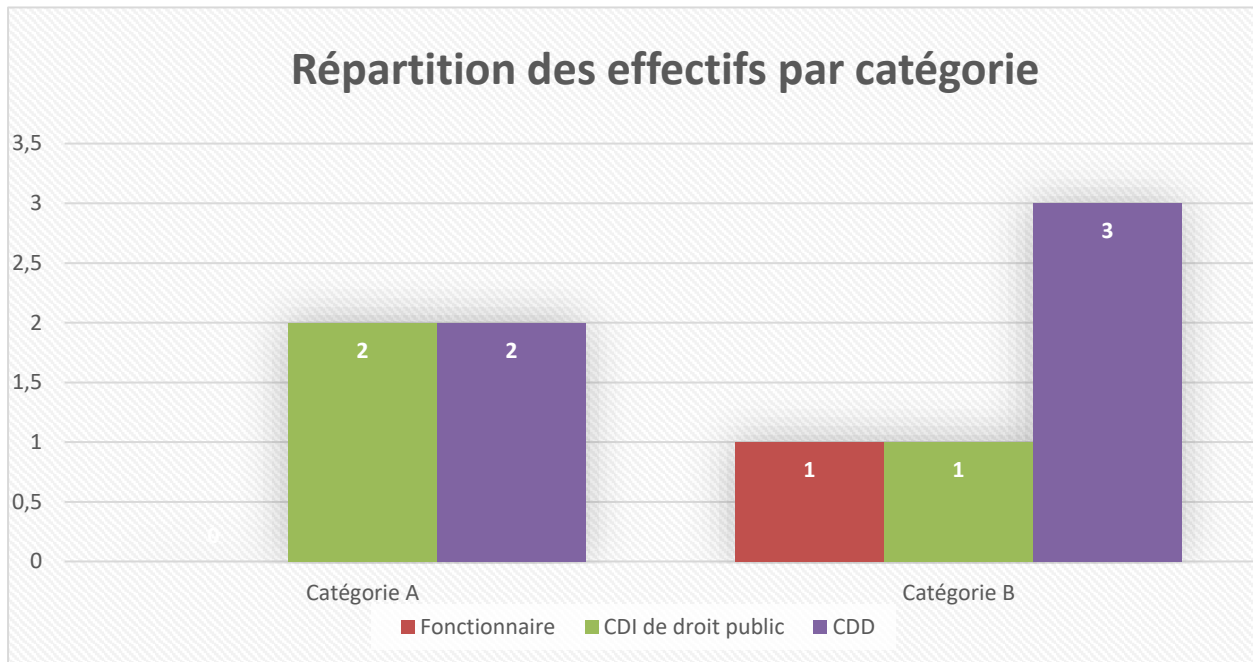
- 1 directrice (Catégorie B+_ Fonctionnaire_emploi permanent)
- 1 responsable administrative et financière (Catégorie B_ CDI de droit public_emploi permanent)
- 1 coordinatrice LEADER (catégorie A_ CDI de droit public_emploi permanent)
- 1 animatrice LEADER GAL (50%) et marketing territorial (50%) (catégorie A_ CDD de droit public_emploi permanent)
- 1 chargée de mission mobilité (catégorie B_ CDD de droit public_emploi non permanent)
- 1 chargée de mission PCAET/Territoire d'industrie (catégorie A_ CDD de droit public_emploi permanent)
- 1 chargée de mission économie circulaire (catégorie B_ CDD de droit public_emploi non permanent)
- 1 chargée de mission culture (catégorie A_ CDI de droit public_emploi permanent)
- 1 chargée de mission éducation artistique et culturelle (catégorie B_ CDD de droit public_emploi non permanent)

REPARTITION PAR STATUT

33 % des postes sont occupés par des agents en CDI (agents recrutés à l'origine du Pays, structure associative), 11% de fonctionnaire et 56% de contrat en CDD.

Sur les 5 ETP en CDD, il y a 2 postes sur emploi permanent, 3 postes non permanents (2 accroissement d'activité et 1 contrat de projet).

En définitive, il y a 6 postes permanents et 3 postes non permanents.



La durée effective du travail

La durée moyenne hebdomadaire de travail est de 35 heures, réparties sur 4 jours et demi. Les 9 agents sont à temps plein.

Evolution prévisionnelle des effectifs

	2021	2022	2023	2024
DIRECTION	1	1	1	1
GESTION /ADMINISTRATIF	1	1	1	1
COORDINATION LEADER	1	1	1	1
LEADER GAL	0.5	0.5	0.5	0.5
MARKETING TERRITORIAL	0.5	0.5	0.5	0.5
PCAET/TERRIT INDUS/REBOND	1	1	1	1
ECONOMIE CIRCULAIRE	0	1	1	1
MOBILITE	1	1	1	0
CULTURE	1	1	1	1
EDICATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	0	1	1	1
TOTAL	7	9	9	8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du mercredi 8 mars 2023**

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Procurations	0
Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 2 mars 2023

Date d'affichage

Le 9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 8 mars, à 20h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président Ronny GUARDIA-MAZZOLENI .

Etaient présents (titulaires) :

Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Julien DELIX, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON

Etaient présents (suppléants votants) :

Michel ANGELE, Eric TRUFFI, Claire NICOLAS, Marylin VIDAL.

Etaient présents (suppléants non votants) :

Alain BERTHET

Secrétaire de séance : Jean-Luc SILHERES

D2023_03_01 ELECTIONS DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine en date du 15 novembre 2022 a acté la nomination d'un nouveau délégué titulaire, membre du bureau du PETR, Monsieur Julien DELIX en remplacement de Josiane DELTEIL.

Le Président propose de procéder à la mise à jour des membres du bureau.

Liste des élus membre du Bureau :

NOM Prénom	Titre	PETR
GUARDIA MAZZOLENI Ronny	Président	Communauté de communes de la Lomagne Gersoise
SILHERES Jean-Luc	1 ^{er} Vice-président	Communauté de communes des Bastides de Lomagne

ARIES Gérard	2 ^{ème} Vice-Président	Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone
IDRAC Francis	3 ^{ème} Vice-Président	Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine
MAGNOAC Sandie	4 ^{ème} Vice-Présidente	Communauté de communes du Savès
BALLENGHIEN Xavier	Autre membre du bureau	Communauté de communes de la Lomagne Gersoise
BET Patrick	Autre membre du bureau	Communauté de communes des Bastides de Lomagne
VILLENEUVE Franck	Autre membre du bureau	Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone
DELIX Julien	Autre membre du bureau	Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine
LAREE Guy	Autre membre du bureau	Communauté de communes du Savès

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

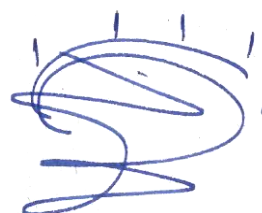
LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité

De valider la liste des membres du Bureau telle que présentée ci-dessus,
Et les déclare installés.

*Fait et délibéré le 08 mars 2023
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le 09/03/2023

Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Pays Portes de Gascogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 8 mars 2023

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Procurations	0
Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 2 mars 2023

Date d'affichage

Le 9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 8 mars, à 20h à la salle du BATAc, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaients présents (titulaires) :

Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Julien DELIX, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON

Etaients présents (suppléants votants) :

Michel ANGELE, Eric TRUFFI, Claire NICOLAS, Marylin VIDAL.

Etaients présents (suppléants non votants) :

Alain BERTHET

Secrétaire de séance : Jean-Luc SILHERES

D2023_03_02

CONSTITUTION DES COMMISSIONS DU PETR

Lors du conseil syndical du 12 octobre 2022, les élus ont acté le principe de la mise en place de cinq commissions thématiques et son mode de fonctionnement.

Afin qu'elles puissent se réunir dans les meilleurs délais, il est proposé d'acter les membres des commissions en attendant les nominations des membres du conseil de développement.

Les membres de la commission culture sont les suivants :

EPCI	Membres
CCGT	Frédéric PAQUIN Marylin VIDAL
3CAG	Jacques SERIN Corinne CACICEDO
CCBL	Jean-Luc SILHERES Annie DELAYE
CCS	Marie-Thérèse CAILLE Denys GRANIER DEFERRE
CCLG	Isabelle DUBORD Odile SCHAAP

Les membres de la commission environnement sont :

EPCI	Membres
CCGT	Julien DELIX Martine ROQUIGNY
3CAG	Gérard ARIES Isabelle RAFEL
CCBL	Patrick BET Jean-Jacques SAGANSAN
CCS	Pierre GUICHERD Fabien ESCALAS
CCLG	Sabah MERZAK René CARPENTIER

Les membres de la commission économie sont :

EPCI	Membres
CCGT	Murielle ABADIE Jean-Marc VERDIE
3CAG	Pierre Olivier PLANCHAND Christophe VICEDO
CCBL	Pascal GOUGET Bénédicte DISCORS
CCS	Patrick MAHO Guy LAREE
CCLG	Xavier BALLENGHIEN Georges BOUE

Les membres de la commission mobilité-tourisme sont :

EPCI	Membres
CCGT	Claire NICOLAS Pascale TERRASSON
3CAG	Séverine CARCHON Michel ANGELÉ
CCBL	Serge CETTOLO Christiane PIETERS
CCS	Sandie MAGNOAC Christian MAGNOUAC
CCLG	Alain SCUDELLARO Antoine FARIN

Les membres de la commission contractualisation sont :

EPCI	Membres
CCGT	Gaëtan LONGO Francis IDRAC
3CAG	Remplaçant de Christophe MEAU (démissionnaire) Bernard MONLIBOS
CCBL	Alain BERTHET Gilles BEGUE
CCS	Pierre LACOMME Bernard BEYRIA
CCLG	Julien PELLICER Xavier BALLENGHIEN

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité

- **De valider** la composition des commissions et d'identifier ultérieurement les membres du conseil de développement appelés à siéger dans chaque commission.

*Fait et délibéré le 8 mars 2023
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le 9 mars 2023

Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 8 mars 2023**

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Procuration	0
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

02/03/2023

Date d'affichage

04/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 8 mars, à 20h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, élus conformément aux règles en vigueur, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Julien DELIX, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON

Etaient présents (suppléants votants) :

Michel ANGELE, Eric TRUFFI, Claire NICOLAS, Marylin VIDAL.

Etaient présents (suppléants non votants) :

Alain BERTHET

Secrétaire de séance : Jean-Luc SILHERES

D2023_03_03

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE DES TERRITOIRES

Le président rappelle que le Conseil Régional Occitanie a mis en place en 2016 une Assemblée des Territoires afin que les territoires de projets (Pays, PETR, GAL, PNR, Communauté d'Agglomération et Métropole) soient au cœur de l'action publique et de l'identité régionale. Cette Assemblée est constituée de 158 membres élus ne siégeant pas au Conseil Régional et respectant la parité femme-homme ainsi que l'équité territoriale.

Le Conseil Syndical est invité à **désigner 2 membres élus (femme et homme) et 2 membres du CODEV**, en respectant autant que possible la répartition sur les bassins de vie ainsi que l'équité territoriale.

Le président fait un appel à candidatures.

Aucune disposition normative ne prévoit le mode de désignation des membres de l'Assemblée des Territoires. Avec l'accord du conseil syndical, la désignation peut se faire à main levée.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité

- **De désigner** en tant qu'élus à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie :

-Jacques SERIN

-Pascale TERRASSON

- **De désigner** en tant que membres du CODEV à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie :

-Didier BARDY

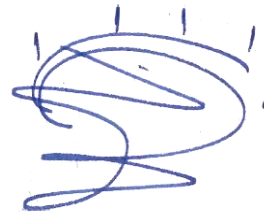
-Stéphane ROBERT

Fait et délibéré le 08/03/2023

*Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le 04/05/2023

Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 8 Mars 2023**

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Procurations	0
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 2 mars 2023

Date d'affichage

Le 9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 8 mars, à 20h à la salle du BATAAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, élus conformément aux règles en vigueur, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Julien DELIX, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON

Etaient présents (suppléants votants) :

Michel ANGELE, Eric TRUFFI, Claire NICOLAS, Marilyn VIDAL.

Etaient présents (suppléants non votants) :

Alain BERTHET

Secrétaire de séance : Jean-Luc SILHERES

D2023_03_04

**PETITES VILLES DE DEMAIN – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA
CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT ORT (OPERATION DE
REVITALISATION DU TERRITOIRE) DES COMMUNES DE FLEURANCE DE
LECTOURE ET DE LA CC LOMAGNE GERMOISE**

Ce programme s'inscrit dans le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Energétique du Pays Portes de Gascogne et les projets des PVD ont vocation à être inscrites dans les programmes opérationnels annuels du Territoire.

Sur la base du projet de territoire, les petites villes de demain Fleurance, Lectoure en étroite relation avec la Communauté de Communes Lomagne Germoise, ont élaboré un projet de développement et de revitalisation commun faisant partie intégrante du projet de territoire, porté par le PETR Portes de Gascogne. Les grandes orientations issues de cette convention sont :

- Orientation 1 : Mobilités et déplacements : Favoriser une requalification douce et fonctionnelles des espaces publics et accompagner une mobilité décarbonée, source d'attractivité pour le territoire
- Orientation 2 : Art de vivre, spécificités locales : Valoriser le patrimoine sous toutes ses facettes

- Orientation 3 : Habitat logement : Diversifier un parc de logement qualitatif
- Orientation 4 : Dynamique Locale-Commerces et services : Composer et compléter une offre attractive

Elles s'inscrivent pleinement avec les enjeux posés issus du projet de territoire du PETR (transitions, attractivité et cohésion).

La convention présente des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme des communes de Fleurance et Lectoure.

Ainsi, la convention cadre PVD formalise le projet de revitalisation, précise les ambitions retenues, le programme d'actions identifiés, l'articulation avec le CRRTE et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

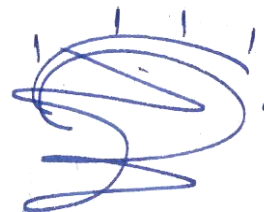
DECIDE, à l'unanimité

- **D'approuver** le projet de convention cadre PVD valant Opération de Revitalisation de Territoire avec la communauté de communes de la Lomagne Gersoise ainsi que ses différentes annexes liées à la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président à signer la convention et les documents relatifs à sa mise en œuvre.

*Fait et délibéré le 8 mars 2023
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le 9 mars 2023

**Le Président
Ronny GUARDIA MAZZOLENI**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 8 Mars 2023

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Procurations	0
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 2 mars 2023

Date d'affichage

Le 9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 8 mars, à 20h à la salle du BATAc, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, élus conformément aux règles en vigueur, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Julien DELIX, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON

Etaient présents (suppléants votants) :

Michel ANGELE, Eric TRUFFI, Claire NICOLAS, Marilyn VIDAL.

Etaient présents (suppléants non votants) :

Alain BERTHET

Secrétaire de séance : Jean-Luc SILHERES

D2023_03_05

PETITES VILLES DE DEMAIN – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT ORT (OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE) DES COMMUNES DE GIMONT, AUBIET, SARAMON, SIMORRE ET DE LA CC COTEAUX ARRATS GIMONE

Ce programme s'inscrit dans le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Energétique du Pays Portes de Gascogne et les projets des PVD ont vocation à être inscrites dans les programmes opérationnels annuels du Territoire.

Sur la base du projet de territoire, des villes de Gimont, Aubiet, Saramon, Simorre en étroite relation avec la Communauté de Communes Côteaux Arrats Gimone, ont élaboré un projet de développement et de revitalisation commun faisant partie intégrante du projet de territoire, porté par le PETR Portes de Gascogne. Les grandes orientations issues de cette convention sont :

- Orientation 1 : Habitat
- Orientation 2 : Vie économique
- Orientation 3 : Espaces publics & mobilités
- Orientation 4 : Services et équipements

Elles s'inscrivent pleinement avec les enjeux posés issus du projet de territoire du PETR (transitions, attractivité et cohésion).

La convention présente des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme des communes de Gimont, Aubiet, Saramon, Simorre.

Ainsi, la convention cadre PVD formalise le projet de revitalisation, précise les ambitions retenues, le programme d'actions identifiés, l'articulation avec le CRRTE et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

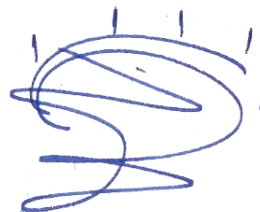
LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE, à l'unanimité

- **D'approuver** le projet de convention cadre PVD valant Opération de Revitalisation de Territoire avec la communauté de communes des Côteaux Arrats Gimone ainsi que ses différentes annexes liées à la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président à signer la convention et les documents relatifs à sa mise en œuvre.

*Fait et délibéré le 8 mars 2023
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le 9 mars 2023

Le Président
Ronny GUARDIA MAZZOLENI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 8 Mars 2023**

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Procuration	0
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 2 mars 2023

Date d'affichage

Le 9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 8 mars, à 20h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, élus conformément aux règles en vigueur, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Julien DELIX, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON

Etaient présents (suppléants votants) :

Michel ANGELE, Eric TRUFFI, Claire NICOLAS, Marylin VIDAL.

Etaient présents (suppléants non votants) :

Alain BERTHET

Secrétaire de séance : Jean-Luc SILHERES

D2023_03_06

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 et L5211-36,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce qui est le cas du PETR Pays Portes de Gascogne,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Le Président engage le Débat d'Orientation Budgétaire.

Les membres du Conseil Syndical débattent des sujets suivants, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire remis au préalable du conseil syndical :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;

Les orientations ci-dessus devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ; la structure des effectifs, les dépenses de personnels, la durée effective du travail, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le Président rappelle aussi l'importance de préserver un fonds de roulement, notamment en perspective d'un investissement immobilier (futurs locaux du PETR).

VU le Code général des collectivités territoriales,

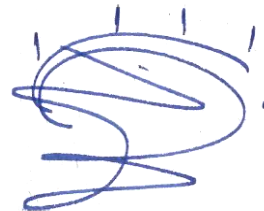
LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023.
- **prend acte** du rapport annexé au présent procès-verbal sur la base duquel s'est tenu le DOB.

Fait et délibéré le 8 mars 2023
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 9 mars 2023

Le Président
Ronny GUARDIA MAZZOLENI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 8 mars 2023**

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Procuration	0
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 2 mars 2023

Date d'affichage

Le 9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 8 mars, à 20h à la salle du BATAc, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, élus conformément aux règles en vigueur, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaients présents (titulaires) :

Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Julien DELIX, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON

Etaients présents (suppléants votants) :

Michel ANGELE, Eric TRUFFI, Claire NICOLAS, Marylin VIDAL.

Etaients présents (suppléants non votants) :

Alain BERTHET

Secrétaire de séance : Jean-Luc SILHERES

D2023_03_07

VALIDATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION 2023 DES EPCI

VU les articles L. 5212-19 et L. 5212-20 du Code général des collectivités territoriales actant le financement des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux par les contributions des EPCI adhérentes,

CONSIDERANT que les membres du bureau réuni le 23 février 2023 ont pris acte des difficultés financières rencontrées par le PETR et qu'ils souhaitent maintenir la cotisation à un niveau équivalent à 2022,

Il est proposé au conseil syndical de maintenir le montant de la cotisation 3,50€, soit un montant de la participation 2023 des EPCI, calculé à partir du dernier recensement de l'INSEE :

	Contributions 2023 / Insee 2020 (population totale)	
CC Lomagne Gersoise	67 655.00 €	19 330 hab.
CC Gascogne Toulousaine	66 720.50 €	19 063 hab.
CC Bastides de Lomagne	40 887.00 €	11 682 hab.
CC Coteaux Arrats Gimone	38 433.50 €	10 981 hab.
CC du Savès	34 993.00 €	9 998 hab.
TOTAL	248 689.00 €	71 054 hab.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité

- **De fixer** le montant de la cotisation 2023 à 3,50 € par habitant.

- **De reporter** la question de l'augmentation des cotisations et la contribution spécifique aux opérations, lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2024, afin de laisser aux EPCI le temps d'en débattre au sein de leur Conseil Communautaire.

Fait et délibéré le 8 mars 2023
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 9 mars 2023

Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI

